

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Audition du président-directeur général et du président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ sur les mesures d'amélioration de sa gouvernance, plus
particulièrement les changements apportés en 2009, ainsi que de l'Autorité des
marchés financiers

RECOMMANDATIONS

NOVEMBRE 2013



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Audition du président-directeur général et du président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ sur les mesures d'amélioration de sa gouvernance, plus
particulièrement les changements apportés en 2009, ainsi que de l'Autorité des
marchés financiers

RECOMMANDATIONS

NOVEMBRE 2013



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des finances publiques,
veuillez-vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Emilie Bevan à l'adresse indiquée ci-dessus
ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cfp@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée
nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Le président

M. Irvin Pelletier (Rimouski)

Le vice-président

M. Henri-François Gauthrin (Verdun)

Les membres et autres députés ayant participé

M. Arcand (Mont-Royal)

M. Bédard (Chicoutimi)

M^{me} Champagne (Champlain)

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)

M. Claveau (Dubuc)

M. Dubé (Lévis)

M. Goyer (Deux-Montagnes)

M^{me} Maltais (Taschereau)

M^{me} Ménard (Laporte)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Paradis (Brome-Missisquoi)

M. Therrien (Sanguinet)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Emilie Bevan

Agente de recherche

M^{me} Julie Paradis

Agente de secrétariat

M^{me} Afiwa Gbonkou

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Recommandation n° 1 CONSIDÉRANT le témoignage des dirigeants du Fonds de solidarité FTQ et leur intention de revoir les règles de gouvernance du Fonds, la Commission des finances publiques recommande :

QUE le Fonds de solidarité FTQ révise ses règles de gouvernance et les transmette à la Commission d'ici le 31 mars 2014.

La Commission décidera alors du suivi approprié.

Recommandation n° 2 QUE l'Autorité des marchés financiers évalue la possibilité d'inclure des tests de conformité sur l'indépendance des membres du conseil d'administration et des différents comités du conseil des fonds fiscalisés, et d'en faire rapport à la Commission des finances publiques avant le 31 mars 2014.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

